

## Fiche d'Informations Utiles Fix21

### Lors du début de votre contrat

#### Prime

- Minimum 10.000 EUR – maximum 750.000 EUR.

#### Frais

- 0,50% frais d'entrée fixe.
- Maximum 1,00% coûts d'entrée pour le courtier

#### Fiscalité

- 2,00 % sur les primes si le preneur d'assurance est une personne physique ou de 4,40 % si le preneur d'assurance est une personne morale.

### Pendant la durée de votre contrat

#### Taux d'intérêt

- Taux d'intérêt variable (Valable pour les virements à partir de 15/11/2023 pour une durée de 8 ans): 3,03%

#### Coûts d'un rachat partiel

##### 8 premières années après dépôt de la prime concernée

- Coût dégressif de 5,00% pendant les 5 premières années. Après chaque période de 12 mois, le coût diminue de 1,00%.
- Minimum de 75 EUR\* de frais.

##### A partir de 8 ans après dépôt de la prime concernée

- Pas de frais.

##### 8 premières années du contrat

- 30% précompte mobilier sur une rente fictive de 4,75% par an.
- Éventuellement une indemnité conjoncturelle.

##### A partir de 8 ans et 1 jour après conclusion du contrat

- Pas de précompte mobilier.

#### Divers

- Une taxe d'abonnement annuelle de 0,0925% de la réserve pour les contrats avec plus de 8 ans.

### Lors de la fin de votre contrat

#### Prestation Décès

- Pas de frais
- Pas de précompte mobilier

#### Prestation Vie

##### 8 premières années après dépôt de la prime concernée

- Coût dégressif de 5,00% pendant les 5 premières années. Après chaque période de 12 mois, le coût diminue de 1,00%.
- Minimum de 75 EUR\* de frais.
- Éventuellement indemnité conjoncturelle.

##### A partir de 8 ans après dépôt de la prime concernée

- Pas de frais.

##### 8 premières années du contrat

- 30% précompte mobilier sur une rente fictive de 4,75% par an.

##### A partir de 8 ans et 1 jour après conclusion du contrat

- Pas de précompte mobilier.